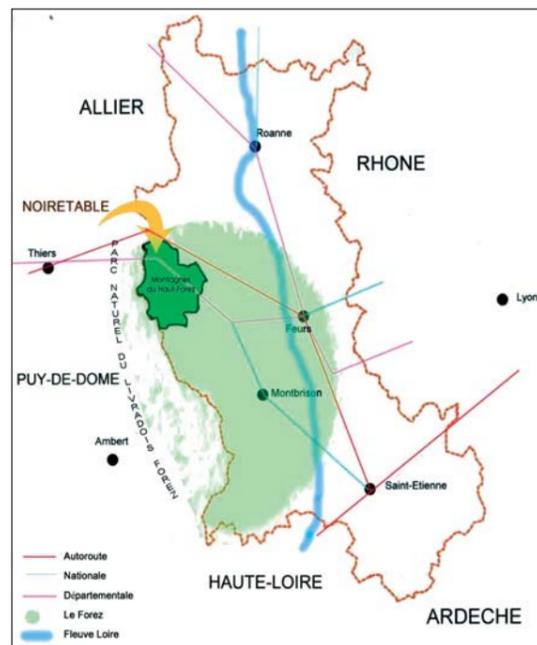


Un départ encourageant

Aujourd'hui après des tests satisfaisants le pôle bois est en phase de réception et l'outil démarre avec un carnet de commandes portant sur une année d'activité. Un large soutien de l'ensemble des partenaires et une forte implication de la filière amont - groupements et syndicats de sylviculteurs, associations et unions forestières - témoignent que le projet est bien porté par les professionnels qui détiennent 70 % des parts de la société d'exploitation de l'usine. Les collectivités locales fortement contributives sur la dimension immobilière et foncière ont montré que le partenariat local aidé par l'Etat a fonctionné efficacement autour d'un enjeu majeur pour le Haut Forez. Désormais il est essentiel que la charte forestière passe au stade de l'action avec la mise en place d'un animateur rémunéré par les collectivités pour aider les forestiers dans l'amélioration de la production de bois de qualité. L'administration veillera ensuite à évaluer les impacts de l'outil au regard de l'enjeu d'une mobilisation accrue de bois de qualité pour une valorisation locale.



Photo: M. Legrand Cete de Lyon



Source: Communauté de communes des montagnes du Haut-Forez

Pour en savoir plus :

Catherine MARCELLIN DDEA de la LOIRE 04 77 81 48 10
 Henri MEJEAN DDEA de la LOIRE 04 77 81 48 21
 Jean Charles BARNERIAS DDEA de la LOIRE 04 77 81 48 17

Le pôle bois de Noirétable, maillon manquant de la filière bois en Haut-Forez



Photo: M. Legrand Cete de Lyon

La filière bois en Haut-Forez est la première activité productive locale. Elle repose sur un milieu économique et professionnel dynamique, constitué autour d'une ressource forestière privée de qualité. La société Ossabois, premier producteur français de maisons et bâtiments à ossature bois, en constitue le fleuron. On compte quinze scieries dans un rayon de dix kilomètres autour de Noirétable.

Le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) a mené un audit sur la prise en compte du développement durable par les services déconcentrés.

Dans ce cadre, l'équipe de la MIGT10 a souhaité mettre en valeur des expériences et actions concrètes que les services ont lancées, ou auxquelles ils ont puissamment contribué dans les directions régionales et départementales visitées.

Les fiches de cette série ont ainsi pour objectif d'illustrer le savoir-faire déployé par les services constitutifs des futures DREAL et DDT, en action sur le terrain.

Cette collection a vocation à être enrichie par d'autres initiatives intéressantes et/ou innovantes d'autres services opérationnels.

Le « pôle bois » de Noirétable (Loire) est un équipement labellisé « Pole d'excellence rurale » (PER) qui a vu le jour à l'initiative de la Communauté de communes des montagnes du Haut-Forez et de professionnels locaux du bois. Il est destiné à combler un manque dommageable pour la vitalité de la filière. Implanté sur la zone artisanale des Etangs à Noirétable (Loire), ce pôle est constitué d'un équipement de séchage et rabotage du bois de première

transformation et d'un laboratoire de contrôle qui permettront de produire localement une matière première conforme aux normes européennes.

Une synergie exemplaire entre acteurs privés, professionnels, élus locaux et administrations a permis à ce pôle de voir le jour. Ses dimensions patrimoniales, économique et territoriale sont les atouts de durabilité essentiels de ce projet.

L'usine de séchage du bois, maillon manquant de la filière bois en Haut Forez

Séchage et rabotage du bois selon des normes de siccité (sécheresse) et de résistance mécanique, normes désormais européennes, constituent une condition indispensable au maintien et au développement de l'ensemble de la filière bois en Haut Forez, depuis la sylviculture jusqu'à la fabrication de biens d'équipements et d'objets en bois.

de la seconde transformation (des bois aux caractéristiques homogènes et aux performances normées), la filière aval s'est depuis longtemps tournée vers le bois importé d'Allemagne et d'Europe du nord fragilisant la filière amont et laissant en déshérence ce patrimoine forestier. Ainsi, l'entreprise Ossabois importe 80 % de son bois malgré une ressource locale en résineux abondante et de bonne qualité.

En l'absence d'équipements techniques dont la capacité et le coût sont hors de proportion avec la taille des scieries locales, et face aux exigences qualitatives



Photo: M. Legrand Cete de Lyon

Le « pôle bois » résultat d'un partenariat public-privé élargi

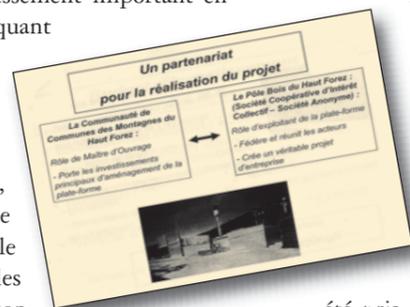
Pour faire face aux difficultés structurelles de la filière bois locale, les professionnels locaux et la Communauté de Communes des Montagnes du Haut Forez souhaitent agir. Mais aucune scierie locale n'avait la capacité de réaliser seule un investissement important en séchage de bois, maillon manquant de la filière. A terme, la viabilité et l'emploi de la filière amont étaient en cause.

En 2005, dans le cadre de la procédure de charte forestière, sorte de projet de territoire autour de la forêt, l'idée d'un pôle d'activité bois mutualisant des équipements techniques fait son chemin. Jusqu'alors l'absence d'un acteur public d'envergure n'avait pas permis de traduire les préoccupations et idées en solutions, mais l'arrivée de partenaires de poids et la mise en œuvre de démarches nationales change la donne, associant professionnels et acteurs publics locaux, Région et Etat.



Chaufferie bois Compte R

Source: Communauté de communes des montagnes du Haut-Forez



La procédure de charte forestière lancée en décembre 2005 et portée par la DDAF a ainsi constitué une première scène où chacun a pu situer ses enjeux et où des convergences se sont dessinées autour d'un projet technique fédérateur, collectif et en libre service, adapté aux capacités des scieurs locaux.

Ce projet d'un coût de 3,7 millions d'euros vient de voir le jour. Il repose désormais sur un partenariat local efficace et pérenne entre professionnels de la filière et collectivités locales. L'investissement immobilier (foncier, bâtiments, viabilité) a

été pris en charge par la communauté de communes maître d'ouvrage, aidée par des subventions nationales, régionales et départementales. La réalisation de l'outil de séchage proprement dit - une chaufferie bois de 2,5 MW, des séchoirs d'une capacité de 15 000 m³ par an, une unité de rabotage de 7000 m³ par an et une unité de calcul de résistance mécanique des bois - a été prise en charge par les différentes professions de la filière bois locale regroupées au sein d'une société coopérative dont les parts sont détenues principalement par les industriels, les propriétaires forestiers, et les scieurs locaux. Ces installations permettront de produire des bois certifiés aux normes européennes de séchage et de résistance, utilisables directement par les entreprises de seconde transformation: menuiseries industrielles, charpenteries, et constructeurs de maisons à ossature bois.

L'objectif de départ est de produire 7 000 m³ de bois certifié en 2009. Le carnet de commandes est aujourd'hui de 6 000 m³.



Source: J.C. Barnerias

tueuse, celle du « territoire de projet » dans laquelle chaque partenaire fait une partie du chemin: le sous-préfet de Roanne puis celui de Montbrison et la DDAF portent et soutiennent le dossier de financement public en haut lieu, tandis que la Communauté de Communes

des Montagnes du Haut Forez apporte les terrains, réalise l'investissement, et que les professionnels et sylviculteurs propriétaires se rassemblent dans une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de réalisation et d'exploitation de l'usine.

En phase de réalisation, la communauté de communes a confié à la DDE la conduite de cette opération. Pour le service des constructions publiques de l'ex DDE, peu habitué aux réalisations industrielles, l'enjeu portait non pas sur les phases classiques de la conduite d'opération mais sur l'intégration dans un programme immobilier cohérent et de qualité des exigences industrielles du projet, chaufferie et bâti-



ments de séchage du bois. Définies à l'amont par un bureau d'étude spécialisé ces éléments centraux du projet devaient s'intégrer fonctionnellement à des bâtiments administratifs et tertiaires, des accès et circulations et des abords soignés. L'autre contrainte était celle des délais puisque la phase chantier ne devait pas excéder 4 mois et demi. Ces défis ont été parfaitement relevés par la DDE, à la satisfaction du maître d'ouvrage. Ainsi, le concours technique et l'assistance

régulière des services de l'Etat auprès des acteurs locaux se sont révélés efficaces; ils étaient indispensables pour permettre une réalisation dans ces délais extrêmement serrés.

Valorisation durable du patrimoine forestier et renforcement de la filière bois.

La labellisation du pôle bois comme pôle d'excellence rurale obtenue dans le cadre du deuxième appel à projet de la DIACT en 2006 s'est basée sur la mobilisation d'une bio-ressource, sur sa contribution au développement durable et sur son inscription dans le milieu rural. Les atouts du pôle bois en matière de durabilité sont palpables: La mobilisation de la ressource forestière locale entraîne en effet plusieurs conséquences favorables pour le territoire local sur le plan du développement durable:

- 1/ Emploi: si le pôle bois proprement dit n'est pas un gros pourvoyeur d'emplois à court terme (3 à 7 emplois directs) la mobilisation du bois local, substituée au bois d'importation, devrait permettre la création de plusieurs dizaines d'emplois dans l'ensemble de la filière locale.
- 2/ Réduction des coûts d'approvisionnement: l'approvisionnement local des entreprises de la seconde

transformation est économiquement favorable dans une perspective de croissance des coûts de carburant et de transport.

3/ Réduction des émissions de gaz à effet de serre liés aux approvisionnements de bois: l'approvisionnement local permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre que génère l'importation de bois d'œuvre. Les 8 000 tonnes de bois importés par camions d'Allemagne et d'Europe du nord représentent environ 500 kt d'équivalent CO₂ qui ne seront plus émis dans l'atmosphère.

4/ Fonction de puits de carbone de la forêt locale: Pour l'essentiel le bois local mobilisé ne l'aurait pas été et sa fonction de puits de carbone en aurait été réduite du fait de la faible croissance des forêts peu exploitées. En revanche, une forêt gérée et en croissance constitue un puits de carbone bien plus efficace.

5/ Fonction touristique et patrimoniale de la forêt: le projet contribue à une meilleure exploitation de la forêt, la rendant plus accueillante aux activités de nature (chasse, VTT, randonnée)

6/ Énergies renouvelables: la chaufferie de séchage du bois sera alimentée exclusivement par la combustion de déchets de bois collectés dans les scieries du pays.

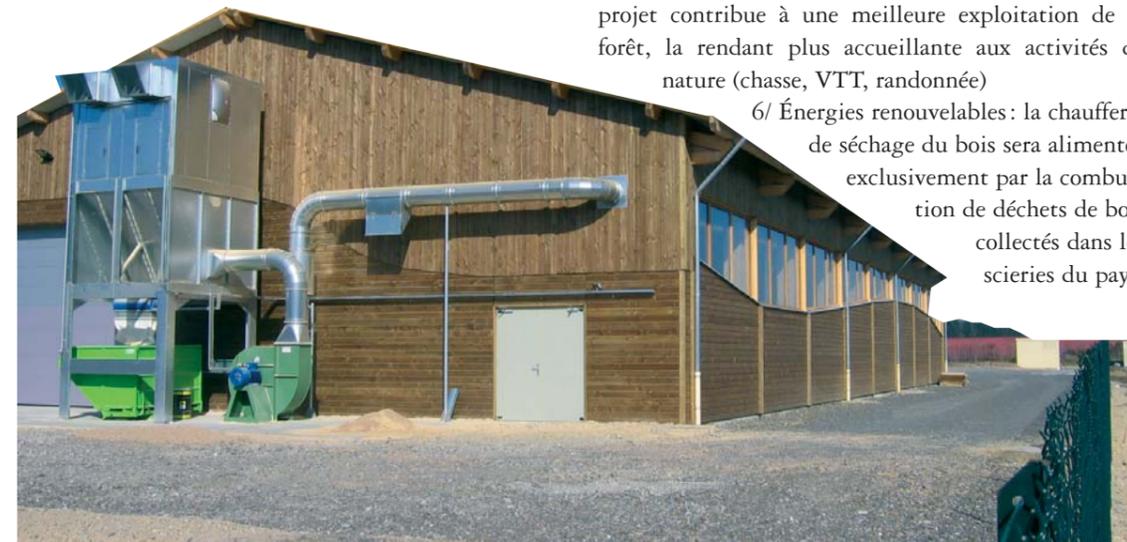


Photo: M. Legrand Cete de Lyon